

Prévention Sécurité

REF : DPS2015011

Signataire : L. CHEVALLEY

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Signature de la convention d'attribution d'un financement du FIPD pour l'action "gilets pare-balles"

EXPOSE :

La municipalité s'est inscrite depuis 1998 dans une démarche partenariale de coproduction de prévention de la délinquance et de sécurité via la signature d'un contrat local de sécurité (CLS).

L'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 a prévu la création d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), géré par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), permettant de pourvoir au financement d'actions concourant à la prévention de la délinquance et à la sécurité.

Suite aux événements exceptionnels de janvier 2015 en France, un appel à projet supplémentaire du FIPD est paru pour la prise en charge financière des gilets pare-balles de la Police Municipale.

La ville d'Aubervilliers a déposé une demande de subvention pour la prise en charge de 10 (dix) pour équiper ses agents.

Le FIPD a répondu favorablement à hauteur de 2 500€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un financement FIPD relative « aux gilets pare-balles ».

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par : M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par : M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par : M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Soizig

Direction Générale des Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2015011

Signataire : L. CHEVALLEY

OBJET : Signature de la convention d'attribution d'un financement du FIPD pour l'action "gilets pare-balles"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

Vu la Circulaire du 23 mars 2015, visant le renforcement de la lutte contre le terrorisme,

Vu la Convention d'attribution de subvention « projet hors vidéo-protection » pour l'action « gilets pare-balles »

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution d'un financement du FIPD relative aux gilets pare-balles.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

